

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001333-240

DATE : le 12 février 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

CHARLES-OLIVIER RIVARD

Demandeur

c.

MAGASINS BEST BUY LTÉE ET AL.

Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Sylvain Lussier;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Sylvain Lussier pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Enrico Forlini pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**